



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE

Paris, le 24 mars 2005

Groupement enseignement général

CRC2
Bernard Monlyade
Groupe A5

Fiche de géopolitique

OBJET : sujet n° 4 / La souveraineté étatique a-t-elle un avenir selon vous ?

P. JOINTE(S) : /

Si, au premier abord, l'état souverain semble menacé voire condamné par certains, à une proche disparition, il a encore de l'avenir car il demeure le seul projet viable garant de la paix internationale, même pour les mouvements ou organisation qui semblent aujourd'hui prêcher son déclin. En effet, la souveraineté étatique repose sur un triptyque dont il semble difficile de se départir : une nation qui n'a personne au dessus d'elle, qui est collectivement responsable d'elle-même, qui fait la loi et qui surveille ceux qu'elle a chargé de la mettre en œuvre. Une monarchie élective ou héréditaire répond à cette définition, le souverain incarnant la nation.

L'idée de souveraineté étatique est centrée géographiquement et datée historiquement. En Europe, les états souverains, alors royaumes pour la plupart, se sont constitués en réaction à la volonté de souveraineté universelle de l'Eglise ou des restes du Saint Empire romain germaniques. La grande vogue des états souverains unifiés culmine au 19ème siècle, illustrée par l'unification de l'Italie et de l'Allemagne, et au 20^{ème} siècle avec l'apogée des grands nationalismes, européens, arabes ou asiatiques.

La souveraineté étatique est aujourd'hui menacée au niveau supranational et à la base par des dynamiques de regroupement et de recomposition transnationale. Or, ces menaces ne doivent pas être surestimées : vers le haut, les alternatives à la souveraineté étatiques ne sont pas viables dans leur forme actuelle, à la base les dynamiques n'ont pour objectifs qu'une redistribution des compétences étatiques ou de la carte géographique avec la recomposition d'une souveraineté étatique, à terme, sous une autre forme.

1. Au-dessus des états, des alternatives à la souveraineté étatique qui ne sont pas viables.

1.1 Le projet panislamique d'Al Qaida n'est pas viable.

La souveraineté étatique, basée sur l'idée d'union de peuples voulant vivre ensemble selon les mêmes règles, et donc de nation, est menacée par l'alternative que constitue l'unification religieuse. Cette alternative constitue un simple retour à l'universalisme religieux. En effet, le projet des mouvements islamistes de reconstituer l'*Umma*, l'unité de l'Islam, et de rétablir le Califat. Ce projet met à bas les nationalismes, le nationalisme arabe notamment, et la liberté des peuples de se gouverner eux-mêmes.

Plusieurs facteurs font la force de ce mouvement d'éclatement : en premier lieu, la vigueur et le dynamisme de la foi musulmane, qui connaît un renouveau en Europe face aux déclin des religions chrétiennes, doublé d'un déséquilibre démographique croissant au profit des populations musulmanes ; en second lieu, la faiblesse des monarchies et gouvernements des états musulmans, compromis avec les états occidentaux et le premier d'entre eux, les Etats-Unis.

A ces faiblesses s'ajoute la fragilité des alliances et appuis que l'occident peut trouver dans les états musulmans, tout comme les soutiens des gouvernants de ces pays au sein de leurs propres institutions. Cette précarité s'explique en partie par le principe de la *Taqiya*, pratique musulmane des fidèles en situation d'infériorité, obligés quand ils sont menacés par les adversaires de leur croyance à parier et agir comme s'ils étaient des leurs.

Ce projet d'unification religieuse ne résiste pas à une analyse géopolitique sur sa viabilité car il semble sous-estimer le fait ethnique, géographique et politique. En premier lieu, une donnée géopolitique est qu'il existe plusieurs islams et au moins deux centres potentiels : le centre historique du Moyen-Orient où s'affrontent plusieurs branches de l'Islam, Chiites et Sunnites eux-mêmes composés de nombreuses « sectes » aux intérêts divergents. Un centre plus démographique que constitue l'Asie du sud et du sud-est, avec le géant indonésien, le plus grand pays musulman du monde par sa population. Il est difficile de concevoir qu'un califat unique puisse régir la vie des peuples indonésien, bangladais et iraniens. Les pratiques religieuses et les modes de vie de ces populations musulmanes diffèrent profondément et les conflits entre pays musulmans ne font pas figure d'exception, comme l'a montré la guerre Iran-Irak ou la partition du Pakistan.

1.2 L'Europe supranationale évolue vers une autre forme de souveraineté étatique.

Après l'échec relatif de l'utopie onusienne, la construction européenne constitue aujourd'hui la menace la plus précise contre la souveraineté étatique. Le choix des lois et règlements semble échapper en grande partie au citoyen à travers directives et règlements, que les parlements nationaux ne font qu'adapter à la législation. Le transfert de compétences non seulement économiques, monétaires mais aussi politiques et sociales, est bien réel, même si la mise en commun des domaines les plus réservés de la souveraineté étatique (défense, justice, sécurité) restent encore embryonnaire. La souveraineté étatique est principalement mise à mal dans le secteur de l'économie et du social, secteur que les gouvernements abandonnent d'autant plus facilement que ce secteur est en difficulté et source de blocages internes : ce transfert permet une sorte d'externalisation de la contrainte en imputant aux accords internationaux ou à l'Europe, les nécessaires réformes internes.

La force du projet européen réside dans une certaine unité ethnique et religieuse (que pourrait remettre en cause l'élargissement à la Turquie) et dans le succès d'une politique des petits pas doublée d'une irréversibilité formelle : aucune procédure pour quitter l'Europe n'est prévue. Par ailleurs, au sein de l'Europe où le modèle centralisé français fait figure d'exception, la régionalisation menace par le bas l'existence de l'échelon étatique en permettant des relations directes entre les régions bénéficiaires des aides et les institutions européennes.

Les faiblesses du projet sont nombreuses, venant d'acteurs extérieurs ou intérieurs. L'alliance américano-britannique ne veut pas d'une Europe puissance. Au plan intérieur, l'union européenne connaît une période de transition voire de flottement, renforcé par un

phénomène d'acculturation des populations concernant la vie politique européenne, entraînant au mieux un désintérêt pour les scrutins, au pire une réaction de rejet comme le montre l'actualité des sondages sur le referendum pour la constitution.

Mais les projets supranationaux (l'union européenne est suivie de très loin par l'union africaine) ont comme principale faiblesse l'absence de modèle de fonctionnement connu. Par ailleurs, l'évolution naturelle de l'édifice supranational est bien l'état souverain sous la forme non d'un état unifié mais d'un état fédéral sur le modèle américain.

L'absence de référentiel clair explique les hésitations sur le transfert des compétences les plus vitales des états membres, notamment la défense, et compromet la pérennité des institutions européennes sous leurs formes actuelles.

En effet, les institutions européennes sont donc condamnées à une longue évolution qui s'oriente naturellement vers une unification des règles de vie, monnaies, géographies et, finalement, d'une unité politique. La dynamique européenne, si elle menace temporairement le principe de la souveraineté étatique, s'achemine lentement et sûrement vers une souveraineté étatique recomposée.

2. A la base, une redistribution des compétences qui ne remet pas en cause l'existence de l'état souverain.

Sous le niveau étatique, les menaces impliquent une redistribution volontaire ou involontaire de compétence de l'état souverain pour réglementer ou réguler son activité. La mondialisation, l'interdépendance économique des états, les politiques volontaires décentralisation ou les phénomènes moins maîtrisés de régionalisation.

2.1. La mondialisation réduit l'autonomie politique des états mais ne menace pas leur existence.

Avec la difficulté d'identifier la nationalité d'une société multinationale ayant son siège dans un paradis fiscal, ses actifs dans un autre et son actionariat dans un pays tiers, la libéralisation et la mondialisation des échanges économique brouillent les cartes de la souveraineté étatique en accentuant la dépendance économique des états entre eux, réduisant d'autant leur autonomie de décision sur le plan politique.

Cependant le gouvernement mondial par les grands multinationales n'est pas une alternative à la souveraineté étatique garant de la paix internationale et peut être, au contraire, à l'origine de conflits.

2.2. Les régionalismes correspondent à des dynamiques d'éclatement ou de recombinaison qui ne remettent pas en cause le principe de souveraineté étatique.

En Europe, l'après guerre froide a redonné toute liberté aux peuples de se rapprocher selon leur affinités et intérêts communs, indépendamment de la volonté des gouvernements. Une certaine solidarité celtique est apparue, de l'Espagne à l'Irlande en passant par la Bretagne, à l'occasion des grandes marées noires du Prestige ou de l'Erika. La Hongrie a offert des avantages (passeport) aux ressortissants ethniquement hongrois des pays voisins non membres de l'union européenne. Le peuple silésien, qui n'a jamais constitué une nation autonome, a affirmé son particularisme, qui unit des populations à cheval sur les frontières de trois pays différents. Autre exemple, le nord de l'Italie, qui concentre une grande partie de la richesse de ce croissant Européen qu'on a surnommé la « Blue banana », rechigne de plus en plus à traîner le boulet économique de l'Italie du Sud.

Hors l'Europe, les frontières africaines héritées de l'administration coloniale sont de plus en plus menacées par la réalité de la cartographie ethnique et l'accession au pouvoir de gouvernants se sentant moins liés par les principes fondamentaux de l'Union africaine.

Certes, ces liens tissés entre les régions de différents pays sont durables et affaiblissent l'unité nationale des pays concernés mais ils ne constituent pas une menace précise contre

la souveraineté étatique car ils correspondent à des dynamiques qui ont pour objectif, à l'extrême, de reconstituer une nation indépendante, un état souverain.

La souveraineté étatique doit faire face aujourd'hui à l'affaiblissement relatif de l'idée de nation, à travers l'échec des projets nationalistes jugés bellicistes. Cependant, l'alternative au modèle étatique supranational demeure utopique dans sa version absolutiste. Le transfert de souveraineté à d'autres structures, supranationales ou transnationales, ne concerne que certains secteurs de l'activité nationale, tandis que l'état souverain, aiguillonné par la lutte contre le terrorisme, renforce ses compétences dans d'autres secteurs, la culture, la sécurité intérieure ou la lutte contre l'immigration. La mondialisation, les organisations internationales, si elles ont été le moteur de la nécessaire redistribution des compétences classiques des états, n'ont pas été pour autant les garants de la paix mondiale, maintenue principalement par les rapports bilatéraux entre nations souveraines.